

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance extraordinaire du 12 décembre 2022

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue le 12 décembre 2022 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil à 19h30, ce douzième jour du mois de décembre deux mille-vingt-deux à laquelle séance sont présents :

Présents : Monsieur Alexandre Girard, maire
 Madame Dany Simard, Conseillère
 Monsieur Rémy Gaudreault, Conseiller
 Monsieur Conrad Guay, Conseiller
 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Absents :

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Assistaient également à la séance la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Il est constaté aux fins de la présente séance que tous et chacun ont reçu leur avis de convocation de la manière et dans les délais prescrits par la loi.

ORDRE DU JOUR

- 1 Moment de réflexion;
- 2 Constatation du quorum;
- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4 Adoption du projet de règlement #2023-01 établissant le taux de taxes foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, collecte et enfouissement des ordures, matières organiques ainsi que la collecte sélective pour l'année 2023,
- 5 Période de question;
- 6 Levée de l'assemblée;

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2022-12-4937

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et
résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE l'ordre du jour et l'avis de convocation soient et qu'ils sont, par la présente, adoptés.

4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2023-01 DE TAXATION POUR L'AQUEDUC, ÉGOUT, VIDANGE POUR FOSSE SEPTIQUE, COLLETE ET ENFOUISSEMENT DES ORDURES, MATIÈRES ORGANIQUES AINSI QUE LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLUTION 2022-12-4938

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard de déposer le
projet de règlement #2023-01 de taxation pour l'aqueduc, égout, vidange pour fosse septique, collecte et enfouissement des ordures, matières organiques ainsi que la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2023

5- DÉPÔT DU BILAN 2021 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

RÉSOLUTION 2022-12-4939

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des
Conseillers et des Conseillères présents;

De faire le dépôt du bilan 2021 de la stratégie municipale d'économie
d'eau potable.

6- SOUMISSION POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023

RÉSOLUTION 2022-12-4940

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des
Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la soumission Benoît Côté, comptable professionnel agréé
inc. pour l'audit des états financiers pour les années 2022 et 2023. Le
prix pour 2022 est de 9 750\$ plus les taxes applicables et pour 2023 est
10 250\$ plus les taxes applicables.

PÉRIODE DE QUESTIONS

6-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2022-12-4941

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à
l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h.

Alexandre Girard, Maire

Marcelle Pedneault, Directrice générale, greffière-trésorière

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.